



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 février 2021  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0048(NLE)**

---

---

**6446/21  
ADD 22**

**RECH 72  
COMPET 123  
IND 40  
MI 105  
SAN 82  
TRANS 94  
AVIATION 42  
ENER 50  
ENV 94  
SOC 95  
TELECOM 70  
AGRI 79  
SUSTDEV 22  
REGIO 29  
IA 22**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	23 février 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2021) 38 final - Partie 1/9
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION - RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT accompagnant le document: Proposition de règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe - Partenariat UE-Afrique pour la santé mondiale (Global Health EDCTP3)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2021) 38 final - Partie 1/9.

---

p.j.: SWD(2021) 38 final - Partie 1/9

Bruxelles, le 23.2.2021  
SWD(2021) 38 final

PART 1/9

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**  
**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT**

*accompagnant le document:*

**Proposition de règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre  
d'Horizon Europe**

**Partenariat UE-Afrique pour la santé mondiale (Global Health EDCTP3)**

{COM(2021) 87 final} - {SEC(2021) 100 final} - {SWD(2021) 37 final}

<b>Résumé de l'analyse d'impact (2 pages maximum)</b>
Analyse d'impact sur un éventuel partenariat UE-Afrique pour la santé mondiale (EDCTP3 pour la santé mondiale)
<b>A. Nécessité d'une action</b>
<b>Quel est le problème et pourquoi se situe-t-il au niveau de l'UE?</b>
<p>Les maladies infectieuses négligées et liées à la pauvreté demeurent la principale cause de décès, d'invalidité et de problèmes de santé dans de nombreux pays, parmi lesquels les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont les plus touchés. En outre, en partie en raison des changements environnementaux et climatiques, un nombre croissant d'agents pathogènes apparaissent ou réapparaissent avec de nouvelles caractéristiques, provoquant des épidémies telles que celle de la COVID-19. Ces agents pathogènes peuvent se propager rapidement dans le monde entier, causant de grandes souffrances humaines et économiques dans de nombreux pays, y compris en Europe. En dépit des importants progrès accomplis dans ce domaine, grâce notamment à de nouvelles thérapies, l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens réduit l'efficacité des traitements existants et les vaccins disponibles ne sont pas toujours suffisamment efficaces. De nouvelles technologies de la santé, telles que des tests de diagnostic précis, des traitements thérapeutiques et des vaccins préventifs, sont nécessaires pour alléger le fardeau que représentent les maladies infectieuses et permettre aux personnes de mener une vie saine et productive, en particulier dans les régions les plus vulnérables et les plus touchées, à savoir l'Afrique subsaharienne.</p>
<b>Quels sont les objectifs à atteindre?</b>
<p>Le partenariat UE-Afrique pour la santé mondiale (EDCTP3 pour la santé mondiale) vise à réduire le fardeau que représentent les maladies infectieuses en Afrique subsaharienne et à contribuer à la lutte contre les maladies infectieuses émergentes à l'échelle mondiale. Cet objectif sera atteint en travaillant en partenariat avec les pays d'Afrique subsaharienne sur un programme stratégique commun de recherche et d'innovation (R&amp;I) visant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à faire progresser la mise au point de technologies de la santé nouvelles ou améliorées efficaces;</li> <li>• à coordonner les activités de R&amp;I;</li> <li>• à renforcer la capacité de R&amp;I en matière de lutte contre les maladies infectieuses; et</li> <li>• à améliorer l'état de préparation en matière de R&amp;I, ainsi que la détection précoce et le contrôle des maladies infectieuses (ré)émergentes en Afrique subsaharienne et dans le monde.</li> </ul>
<b>Quelle est la valeur ajoutée de l'action au niveau de l'UE (subsidiarité)?</b>
<p>Une action coordonnée et cohérente de l'UE contribuera à surmonter la fragmentation du financement de la R&amp;I, attirera une masse critique d'organisations et les investissements nécessaires pour relever ce défi sanitaire mondial, et facilitera la collaboration et l'adoption de mesures stratégiques face aux maladies infectieuses (ré)émergentes. Elle augmentera également l'incidence des initiatives et des investissements européens et améliorera leur rapport coût-efficacité. Un partenariat susceptible de réunir l'UE, des pays européens, des pays africains, d'autres pays tiers et des bailleurs de fonds privés dans le domaine de la santé mondiale aura une incidence majeure au niveau mondial.</p>

<b>B. Solutions</b>
<b>Quelles sont les différentes options pour atteindre les objectifs? Y a-t-il une option privilégiée? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?</b>
<p>Pour atteindre ces objectifs, outre les appels classiques au titre du programme-cadre, les quatre options ci-après ont été envisagées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un partenariat européen coprogrammé;</li> <li>• un partenariat européen cofinancé;</li> <li>• un partenariat institutionnalisé au titre de l'article 185 du traité UE;</li> <li>• un partenariat institutionnalisé au titre de l'article 187 du traité.</li> </ul> <p>Un partenariat institutionnalisé au titre de l'article 187 est l'option privilégiée. Il rendra possible la participation de pays autres que les États membres de l'UE et les États associés, par exemple de pays d'Afrique subsaharienne et d'autres pays tiers. L'option fondée sur l'article 187 permettra également la collaboration avec l'industrie et les fondations caritatives, ce qui peut contribuer à faire progresser le programme commun de R&amp;I. Cette option offre les meilleures possibilités pour ce qui est de mobiliser des fonds et d'avoir une incidence importante.</p>
<b>Quelle est la position des différentes parties prenantes? Qui soutient quelle option?</b>
<p>Les parties prenantes ont unanimement exprimé leur préférence pour un partenariat européen institutionnalisé au titre de l'article 185 ou 187. L'option fondée sur l'article 187 réunirait un éventail plus large d'acteurs publics et privés, ce qui contribuerait à garantir un engagement à long terme, une sécurité financière et une structure organisationnelle efficace, et pourrait donc avoir une plus grande incidence.</p>
<b>C. Incidence de l'option privilégiée</b>
<b>Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?</b>
<p>Un soutien cohérent et à long terme aux activités de R&amp;I, aux réseaux, aux capacités de recherche et à l'échange de connaissances entre les institutions et les pays européens et d'Afrique subsaharienne dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses réduira le fardeau des maladies en Afrique subsaharienne et permettra de mieux lutter contre les maladies infectieuses (ré)émergentes en Afrique subsaharienne et dans le monde. En mettant l'accent sur la recherche clinique, l'incidence du partenariat prendrait la forme de technologies de la santé efficaces et prêtes à être produites, distribuées et commercialisées.</p>
<b>Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?</b>
<p>Le coût de fonctionnement de la structure de mise en œuvre spécifique serait inférieur à 6 millions d'EUR par an, en fonction du montant du budget total. La mise en place de la structure représenterait également un coût ponctuel de 0,3 million d'EUR.</p>
<b>Quelles sont les incidences sur les PME et la compétitivité?</b>
<p>Les PME pourront participer aux appels de partenariat. L'incidence sur les PME ne devrait pas différer de celle des appels normaux du programme-cadre. Toutefois, d'importantes possibilités, notamment en ce qui concerne la numérisation des technologies de la santé, pourraient conduire à la croissance du secteur des</p>

PME en Europe et en Afrique.
<b>Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?</b>
Le partenariat contribuera à rationaliser les dépenses engagées par les États membres dans la R&I en matière de lutte contre les maladies infectieuses, y compris dans la coopération internationale. Il aidera également les pays d’Afrique subsaharienne à planifier les budgets de leurs systèmes nationaux de recherche en matière de santé.
<b>Y aura-t-il d’autres incidences notables?</b>
Le partenariat soutiendra la R&I dans les vaccins, les diagnostics et les médicaments contre les maladies infectieuses qui touchent principalement les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, contribuant ainsi à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD 3) et à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (ODD 1).
<b>Proportionnalité?</b>
L’option privilégiée fournit tous les éléments nécessaires pour atteindre les objectifs et ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour résoudre le problème.
<b>D. Suivi</b>
<b>Quand la législation sera-t-elle réexaminée?</b>
La politique sera réexaminée conformément au calendrier fixé dans le règlement Horizon Europe et aux exigences à définir dans l’acte de base correspondant.